Planclimat
Ville d'Ecublens (VD)

Stratégie communale pour le climat et la durabilité

La Ville d'Ecublens a dévoilé en février 2023 son premier Plan climat, élaboré grâce à la participation entière de l'administration et de la population. Cette feuille de route ambitieuse permettra de répondre aux enjeux climatiques et d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Le Plan climat d'Ecublens vise à réduire d'ici à 2030 de 35 % en moyenne les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire par rapport à 2020. La Ville montrera l'exemple avec l'objectif de zéro émission nette de GES en 2035.

Le travail de fond du Plan climat a pris presque deux années au cours desquelles l'engagement de l'administration communale et de la population a été particulièrement précieux. En effet, plusieurs démarches participatives ont été mises sur pied : rencontres avec des groupes d'intérêt et la population, travaux de groupes, plateforme participative en ligne. Tout ce travail a permis d'élaborer une stratégie plus large que la seule réduction des émissions de GES. D'autres mesures sont ainsi prévues afin d'adaper le territoire aux changements environnementaux et d'intégrer les dimensions sociales de la durabilité dans le but d'augmenter la qualité de vie de la population.

Télécharger le Plan climat

Télécharger le résumé

Phoca PDF

Télécharger le préavis

Télécharger le rapport d'analyse des propositions citoyennes

Les six orientations

La Stratégie climatique d'Ecublens vise à atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire à réduire d'au moins 90 % les émissions totales de GES d'ici à 2050 par rapport à 2020 et à contribuer à retirer de l'atmosphère l'équivalent du solde incompressible des émissions résiduelles, à adapter le territoire aux changements climatiques et à créer une culture « climat » au sein de l'administration. Cette Stratégie traduit l'engagement politique de la Ville d'Ecublens en réalisations concrètes, en s'appuyant sur le diagnostic du territoire et en complémentarité des projets, stratégies et programmes déjà en place.

Le plan d'action s'articule autour de six orientations thématiques correspondant aux grandes finalités visées ; ces six orientations se détaillent en 19 ambitions et 108 actions concrètes comme autant d'objectifs pour catalyser et structurer l'action à l'échelle du territoire et de l'administration. L'idée de ce découplage est de chercher à décloisonner les secteurs sur lesquels c'est possible d'agir, ceci afin de sortir du carcan des services et de viser des mesures qui présentent un maximum de cobénéfices, grâce à des impacts à plusieurs niveaux.

Savoir et agir ensemble

- Accélérer la sensibilisation aux enjeux environnementaux.
- Susciter et accompagner les changements de comportements.
- Favoriser la participation et les initiatives citoyennes.
- Ancrer l'administration dans l'éco-responsabilité et l'exemplarité.

Préparer le territoire au climat de demain

- Préserver et régénérer les écosystèmes.
- Développer une ville perméable et végétale.
- Veiller à la qualité de vie et à la santé de la population.

Phoca PDF

Développer un système de mobilité durable et attractif

- Réorganiser les routes en espaces publics partagés pour tous et toutes.
- Renforcer l'attractivité des transports publics et de la mobilité active.
- Accompagner et développer des mobilités innovantes et alternatives.

Planifier et aménager un territoire sobre en carbone

- Accélérer l'assainissement énergétique du parc bâti existant.
- Favoriser la mutualisation des espaces et des infrastructures.
- Généraliser les constructions durables et l'innovation.

Mettre la transition écologique au cœur de nos modes de vie

- Accompagner les actrices et acteurs économiques et associatifs dans la transition.
- Soutenir les circuits courts et l'économie circulaire.
- Promouvoir l'agriculture urbaine.

Etre un territoire en lien avec ses ressources

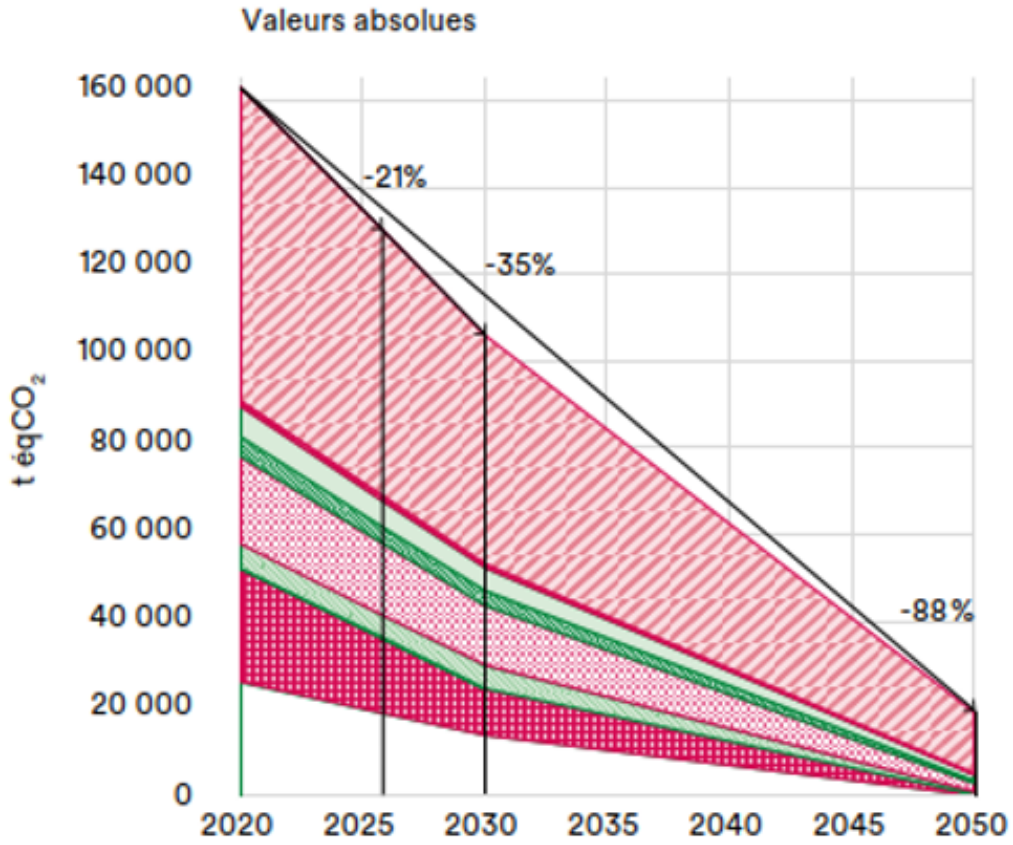
- Développer les installations de production d'énergies renouvelables locales.
  Innover pour optimiser la distribution et réduire l'utilisation de l'énergie.
  Préserver les ressources naturelles et améliorer la qualité de l'air.

Principaux objectifs

Les modes de vie non-durables, à travers les émissions de GES d'origine humaine, sont responsables des transformations fondamentales que connait la Terre. L'objectif, pour inscrire nos activités au sein des limites planétaires, consiste donc à diminuer ces émissions de GES en-dessous d'un certain seuil estimé à environ **1,5 t éqCO_2/an par personne**. Or, le bilan carbone effectué pour Ecublens montre que nous émettons chaque année près de 163'000 t éqCO_2, soit 12,4 t par personne. Nous devons donc réduire nos émissions de **35 % d'ici à 2030**, et d'environ **90 % avant 2050**.

Phoca PDF

Trajectoire de réduction des émissions de GES du territoire en valeurs absolues



Les principaux postes d'émissions sont :

- La consommation : 44 %
- Les transports et la mobilité : 28 %
- L'énergie (hors mobilité et électricité) : 19 %

Les objectifs chiffrés ci-dessous servent à définir les grandes lignes du chemin à suivre afin de contribuer autant que possible à freiner le réchauffement climatique actuel. Ils sont alignés par rapport aux stratégies climatiques fédérale et cantonale, dont les objectifs sont eux-mêmes basés sur les travaux du GIEC. Toutefois, la Ville d'Ecublens possède une marge de manœuvre limitée pour l'atteinte effective de ces objectifs ; celle-ci dépend véritablement de l'engagement de l'ensemble des actrices et des acteurs du territoire, qu'il s'agisse de la population, des entreprises, des associations ou des pendulaires, entre autres. La Ville vise donc à mettre en place les conditions cadres pour permettre d'adopter un mode de vie durable et pour développer une ville résiliente face aux effets des changements climatiques. Elle vise également à se montrer exemplaire en tant qu'administration.

Phoca PDF

Année de référence : 2020	Territoire	Administration
2026 (court terme)	- 31% des EGES directes - 16% des EGES indirectes	- 56 % des EGES directes - 16 % des EGES indirectes
2030 (moyen terme)	- 52 % des EGES directes - 26 % des EGES indirectes Approvisionnement énergétique 100 % renouvelable pour l'électricité Approvisionnement énergétique 50 % renouvelable pour chaleur, froid, et énergie de processus Approvisionnement énergétique 65 % renouvelable pour la mobilité Énergie primaire 3'000W/pers.	- 93 % des EGES directes - 27 % des EGES indirectes Approvisionnement énergétique 100 % renouvelable pour électricité, chauffage, froid, mobilité, énergie de processus, avec zéro EGES Déplacements pendulaires = forte réduction du recours aux véhicules individuels thermiques
2050 (long terme)	Neutralité carbone EGES directes nulles EGES indirectes - 83 % EGES résiduelles entièrement compensées par des NET Approvisionnement énergétique 100 % renouvelable pour électricité, chauffage, froid, mobilité, énergie de processus Énergie primaire 2'000W/pers.	Neutralité carbone EGES directes nulles dès 2035 EGES indirectes - 82 % EGES résiduelles entièrement compensées par des NET Approvisionnement énergétique 100 % renouvelable pour électricité, chauffage, froid, mobilité, énergie de processus, avec zéro EGES Déplacements pendulaires = zéro émission nette

Suivi et rapports

Le Plan climat actuel est dit de « première génération » : c'est un document vivant qui sera continuellement adapté par l'expérience, la contribution de la population et le développement des politiques environnementales internationales et nationales. Afin de vérifier et communiquer sur le respect de ses engagements et la réalisation de ses objectifs, la Ville d'Ecublens mettra en place :

- Un suivi des données climatiques et énergétiques.
- Un rapport annuel sur la mise en œuvre des actions.
- Un Observatoire citoyen du climat.
- Une communication régulière auprès de la population.

Phoca PDF

Pour aller plus loin

Faites-nous part de vos idées ou commentaires

Agir pour le climat

Calculer votre empreinte écologique

Stratégie climatique de la Suisse

Lire le média Vert

Réduire votre empreinte carbone

Droit à un environnement sain

Le climat en capsules

Le dérèglement climatique menace-t-il la Suisse ? Quelle responsabilité ont les différents secteurs dans les émissions de gaz à effet de serre ? Que sont la neutralité et la compensation carbone ? La crise va-t-elle au-delà du CO2 ?

Pour répondre à ces questions et bien d'autres, Coord21 (l'association des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande et du Tessin qui sont engagées dans une démarche de développement durable) et le Centre de compétences en durabilité de l'Université de Lausanne se sont tournés vers des spécialistes des enjeux climatiques en Suisse romande.

Phoca PDF

Découvrez les six vidéos produites dans le cadre de la série « Le climat en capsules » et passez les mini-quizz afin de tester vos connaissances.

Capsule 1

Le dérèglement climatique menace-t-il la Suisse ?

Mini-quizz capsule 1



Capsule 2

Quels sont les principaux secteurs d'émissions de gaz à effet de serre en Suisse ?

Mini-quizz capsule 2



Capsule 3

Quelle responsabilité pour la Suisse dans le dérèglement climatique mondial ?

Mini-quizz capsule 3



Capsule 4

La neutralité carbone est-elle un objectif incontournable ?

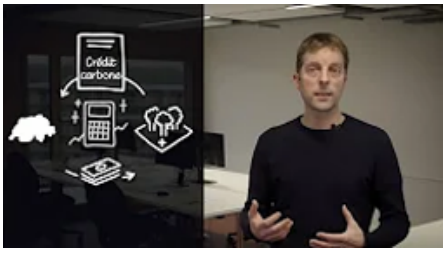
Mini-quizz capsule 4



Capsule 5

Quels sont les mécanismes et les limites de la compensation carbone ?

Mini-quizz capsule 5

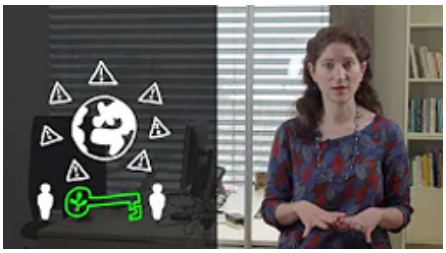


Phoca PDF

Capsule 6

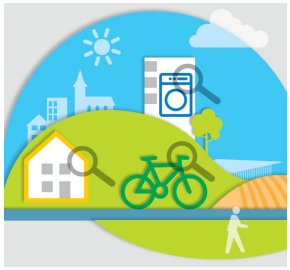
La crise climatique va-t-elle au-delà du CO_2 ?

[Mini-quizz capsule 6]



Page en construction.





Le fonds communal d'encouragement pour le développement durable est alimenté par une taxe de 0.25ct/kWh, prélevée sur la consommation d'électricité distribuée sur le territoire communal. Ce fonds est destiné à financer des actions en faveur du développement durable.

Conformément à l'article 23 du décret cantonal sur le secteur électrique du 5 avril 2005, la Commune d'Ecublens perçoit un émolument pour l'usage du sol communal, ainsi qu'une taxe

Phoca PDF

permettant d'encourager le développement durable.

Le règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité régit la création d'un fonds communal d'encouragement pour le développement durable dans le but de financer, d'une part, des actions en faveur du développement durable relevant des projets de la Municipalité et, d'autre part, de susciter et de soutenir par des subventions, des mesures et des projets de même nature, externes à l'administration. Le fonds est financé par une taxe de 0.25ct/kWh prélevée sur la consommation d'électricité distribuée sur le territoire communal.

Toutes les personnes physiques ou morales, à l'exclusion du Canton ou de la Confédération, peuvent bénéficier de subventions du fonds pour des projets situés sur le territoire communal.

Buts de l'utilisation de ce fonds :

- sensibiliser la population à la problématique énergétique
- l'inciter à réduire sa consommation d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables
- développer la mobilité douce sur le territoire communal
- maintenir et développer des éléments paysagers de qualité et respectueux du développement durable.

La procédure et les conditions d'octroi des aides financières sont régies par la Directive du fonds communal d'encouragement pour le développement durable, comprenant le programme d'attribution des subventions, entrés en vigueur le 1er janvier 2021.

Les subventions liées à l'assainissement des bâtiments dépendront de l'obtention de la subvention cantonale (Programme bâtiments) et ne seront octroyées que sur présentation de la confirmation de paiement de cette dernière. Les travaux seront à ce stade déjà terminés.

Règlement et dispositions

Règlement relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité

Directive du fonds communal d'encouragement pour le développement durable

Programme bâtiments (subventions cantonales)

Formulaires de demandes de subventions

1 - Audit énergétique – CECB PLUS

2 - Assainissement - Isolation thermique - Façades - Toiture

Phoca PDF

3 - Label Minergie - Rénovation - Nouvelle construction

4 - Capteurs solaires thermiques

5 - Capteurs solaires photovoltaïques

6 - Pompe à chaleur - Chauffage à buches ou pellets

7 - Mobilité

8 - Eléments naturels

9 - Appareils ménagers

10 - Mobilité/Transports publics

Marche à suivre

- Imprimer les formulaires
- Remplir les champs en respectant les conditions indiquées
- Renvoyer le formulaire au Centre technique communal avec les documents demandés en annexe **au plus tard 6 mois après la confirmation de paiement de la subvention cantonale ou de l'achat.**

Les dossiers incomplets ne pourront pas être pris en compte et seront retournés aux requérants.

Renseignements
Pour obtenir des informations complémentaires, le service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité (SBED), est à votre disposition au chemin des Esserts 5, au 021 695 60 10 ou à batiments@ecublens.ch.

Cité de l'énergie Ecublens
pour l'avenir de nos enfants

En choisissant de s'engager sur la voie d'un développement durable, nous cherchons à préserver notre environnement et à améliorer votre qualité de vie tout en conservant un tissu socio-économique local solide et pérenne. En menant une politique énergétique raisonnée

Phoca PDF

visant à réduire nos besoins en énergie et à lutter contre l'épuisement des ressources naturelles, nous espérons ainsi limiter notre empreinte écologique. Pour notre engagement en faveur d'un développement urbain durable nous avons été labellisés Cité de l'énergie en 2015.

Présentation « Ecublens, pour l'avenir de nos enfants »

Fiche Cité de l'énergie Ecublens

Les Cités de l'énergie
Sur la voie de la durabilité

L'appellation Cité de l'énergie® (European Energy Award) est accordée aux communes qui participent activement à la protection de l'environnement au travers d'une gestion rationnelle de l'énergie, des ressources naturelles et du trafic routier. Dans cette perspective, les communes labellisées s'engagent à mettre en œuvre une politique énergétique durable en réalisant une série de démarches formellement identifiées dans un plan d'action. Ce document bien que spécifique à chacune des communes labellisées, est structuré autour d'un catalogue commun à toutes les Cités de l'énergie qui s'articule autour des six domaines suivants :



Développement, planification urbaine et régionale



Bâtiments de la collectivité et installations

Mesure 2.1.2 Campagne Display



Approvisionnement et dépollution



Mobilité

Mesure 4.3.2 vélo-cargo

Organisation interne

Communication et

Phoca PDF





collaboration

[Mesure 6.2.5 Opération éco-logement]

[Mesure 6.2.5 Festival de la Transition]

[Mesure 6.3.1 Centime solidaire de l'eau pour la Mauritanie]

Politique énergétique communale
La ville d'Ecublens sur la voie de la société à 2000 Watts.

Nous pratiquons une politique énergétique raisonnée décrite dans un document cadre validé et actualisé par la Municipalité tous les quatre ans. Toute la difficulté étant de trouver des solutions durables, techniquement et financièrement supportables par le contribuable et conciliant des préoccupations et des intérêts variés (voire contradictoires). Toutefois, les autorités politiques peuvent contribuer à leur mesure à amorcer des changements de comportement en conjugant la mise à disposition d'infrastructures publiques bien pensées et de mesures d'encouragement visant à vous aider à agir pour préserver notre environnement.

Programme de politique énergétique et climatique 2019

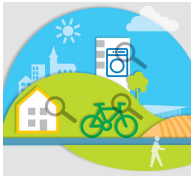
Programme de politique énergétique 2015

Programme de politique énergétique 2011

Subventions
Ensemble, agissons pour un développement durable

Un soutien financier peut vous

Phoca PDF



être accordé sous conditions par les institutions publiques suivantes :

Commune d'Ecublens

Fonds communal d’encouragement pour le développement durable

Canton de Vaud

Domaines subventionnés par la direction générale de l'environnement

Confédération

Le programme bâtiments

Responsable

Stanislas Gouhier
Délégué au plan climat et à la durabilité
021 695 63 08
stanislas.gouhier@ecublens.ch

La Culture urbaine s’invite à Ecublens !

Que vous souhaitiez planter des fleurs, des plantes comestibles dans un bac ou dans un espace vert public, La Ville d’Ecublens analyse votre projet et délivre des permis de végétaliser. Ils vous permettent de jardiner

CULTURE URBAINE Écublens

Phoca PDF

gratuitement dans l’espace public, de vous rencontrer et de rendre la ville plus agréable.

La Ville d’Ecublens met à disposition des permis de végétaliser, dans le but à la fois de verdir davantage les quartiers et de permettre à n’importe qui de produire ses propres aliments. Ces permis se subdivisent en trois catégories :

- semer des fleurs au pied d’un arbre,
- cultiver un bac mis à disposition gratuitement par la Commune, et
- travailler la terre dans un espace vert appartenant à la Ville.

Le principe de base de la Culture Urbaine d’Ecublens est le partage et le plaisir. Bien qu’il soit possible de cultiver un bac de manière individuelle, nous vous recommandons de réaliser le projet à plusieurs, afin de ne pas perdre la motivation et ainsi d’en assurer la pérennité. En respectant les règles du jeu (voir ci-dessous), la Ville vous octroiera un permis de végétaliser pendant un an, renouvelable tacitement.

Pour faire votre demande :

Prenez connaissance du Permis de végétaliser, des Règles du jeu et du Mode d’emploi

Identifiez votre emplacement sur la Carte

Remplissez le formulaire d’Engagement

Pour plus de renseignements, écrivez-nous à vegetaliser@ecublens.ch

Phoca PDF





Phoca PDF



Accès au cadastre solaire
www.toitsolaire.ch

Comment produire de l'électricité ou de l'eau chaude à partir d'une ressource complètement gratuite : l'énergie solaire

Vous envisagez de faire poser une installation solaire chez vous ? Désormais vous pouvez connaitre la capacité de votre bâtiment à produire de l'électricité et/ou de l'eau chaude sanitaire à partir de la lumière du soleil en consultant le cadastre solaire de la Confédération.

L'application interactive est mise gratuitement à votre disposition par l'Office fédéral de l'énergie pour vous aider à déterminer le potentiel solaire de votre villa, immeuble, entreprise, etc. Elle vous donne également de nombreuses informations complémentaires très utiles telles que les quantités d'électricité ou de chaleur que pourrait fournir votre future installation solaire.

La plateforme en ligne est un bon outil d'aide à la réflexion pour élaborer les premières étapes de votre projet, mais ne dispense pas de faire appel aux experts de la profession pour une étude complète et plus approfondie.

L'édition d'automne du programme MA COMMUNE ET MOI est lancée !

Le programme de réduction de l'empreinte carbone pour les foyers

Phoca PDF



Subventionné par la Ville, cet accompagnement personnalisé s’adresse à tous les foyers. Grâce au soutien et suivi d’expertes et d’experts, vous réaliserez des économies d’énergie et financières tout en réduisant votre impact environnemental. Inscrivez-vous avant le 15 octobre 2023 !

Dans ce contexte marqué par l’inflation, la hausse du prix de l’énergie et les changements climatiques, c’est parfois difficile de déterminer les actions à entreprendre à son échelle. Comment réduire nos factures ? Comment limiter notre impact sur l’environnement ? Que faire en tant que citoyennes et citoyens ?

Munis d’outils pratiques, une ou un coach en durabilité du programme Ma commune et moi vous conseille au travers de trois rendez-vous répartis sur six mois. Lors de la première rencontre, un bilan général est réalisé et des conseils personnalisés sont partagés. Les sujets abordés sont l’habitat, la consommation, la mobilité, les déchets, l’alimentation et la biodiversité. A la clé, les **économies d’énergies et financières peuvent aller jusqu’à Fr. 1'600.–/an** pour un foyer de quatre personnes.

A la suite de la première rencontre, vous serez conviés à une soirée collective pour échanger sur votre expérience et les services durables dont vous souhaiteriez bénéficier. Une belle occasion de se rassembler, d’échanger des bonnes pratiques et de s'inspirer mutuellement pour un avenir durable.

Depuis le lancement du programme en 2021 dans d’autres communes, 40 coachs formés ont permis à 700 personnes d’être accompagnées en Romandie.

Phoca PDF

Dans ce contexte économique et écologique tendu, la Ville d’Ecublens est heureuse de soutenir ses citoyennes et citoyens dans leur transition. En prenant à sa charge 85 % du programme Ma commune et moi, les foyers participants n’ont plus que Fr. 90.– à débourser

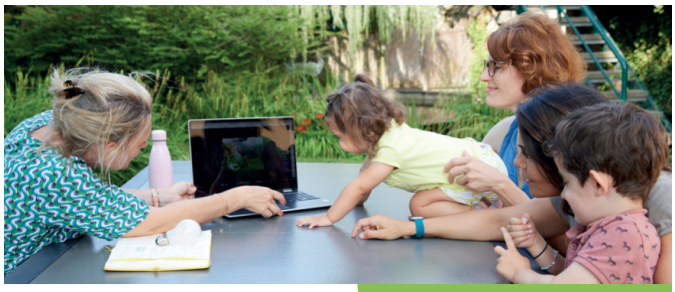
Flyer

Inscrivez-vous d’ici au 15 octobre 2023 :

Inscription ici

ou via le QR Code:

Phoca PDF



CHF ~~640.-~~
CHF 90.-
par foyer

Economisez de l'énergie et de l'argent

Ma commune et moi, **un coaching environnemental personnalisé** proposé et subventionné à hauteur de 85 % par votre commune.

Pourquoi participer ?

Jusqu'à CHF 1600.- d'économies financières par année.

Des conseils et actions concrètes adaptés à votre foyer.

20 % de réduction de CO_2 par foyer.

MA COMMUNE ET MOI

ECUBLENS
ville et campagne

Phoca PDF

Que vous soyez **locataire ou propriétaire,** ce programme vous accompagne afin de réduire votre impact environnemental et vos factures d'énergie.

Quelles sont **les étapes ?** **3** **rendez-vous** répartis sur six mois

1. Une première rencontre à votre domicile avec votre coach pour un bilan personnalisé afin de définir des actions à entreprendre.
2. Une soirée d'échanges avec les autres foyers participants.
3. Une session en ligne avec votre coach pour faire le bilan.

Délai d'inscription jusqu'au
15 octobre 2023
(nombre de places limitées)

Inscrivez-vous dès maintenant :
www.ma-commune-et-moi.ch

Phoca PDF